

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 CAB_MA 1026 Subvention (3 000 euros) à l'Association de la Dynamique d'Outre-Mer - ADOM (11e) pour l'organisation d'ateliers d'initiation à la danse, à la musique et aux percussions pour les jeunes.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association de la Dynamique d'Outre-Mer - ADOM dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association de la Dynamique d'Outre-Mer - ADOM, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation d'ateliers d'initiation à la danse, à la musique et aux percussions pour les jeunes.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 3 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.